



Evaluation préalable et prise en charge du handicap

Evaluation préalable

L'évaluation préalable des candidats est réalisée via EVAL CLICK.

Il s'agit d'une évaluation d'une durée d'1 heure environ.

Sont évalués :

Les capacités et connaissances sensori-motrices, les capacités de compréhension et de traitement,

Les aspects émotionnels et affectifs, les facteurs de volonté, les capacités de perception, d'évaluation et de décision, et enfin la capacité d'attention et de mémoire de travail.

L'évaluation est envoyée au candidat par mail et est retournée par mail.

Les résultats de l'évaluation font l'objet d'un débriefing entre le candidat et l'enseignant.

L'évaluation de départ permet d'ajuster le nombre d'heures prévisionnelles de leçons pratiques pour la rédaction du contrat de formation, en accord avec l'élève.

Procédure d'accueil des personnes en situation de handicap

- Afin d'optimiser l'accueil des personnes en situation de handicap moteur, Mr Dehays prend contact avec Mr Rasson (Préfecture du Nord) afin qu'elles puissent passer une épreuve de conduite et déterminer les besoins éventuels d'aménagement de voitures et les orienter si besoin vers une école de conduite spécialisée.
- Par ailleurs, selon le type de handicap, l'auto-école Pierre se réfère aux recommandations de son fournisseur ENPC-Ediser (voir notice jointe).
- Enfin, l'auto-école oriente les candidats en situation de handicap en leur indiquant les coordonnées du CEREMH (Centre de Ressources et d'Innovation Mobilité Handicap). Les candidats y retrouvent toutes les informations et conseils utiles concernant l'accueil et l'apprentissage de la conduite :
 - Les informations concernant les conditions d'apprentissage et les aménagements possibles pour passer le permis quand on a un handicap se retrouvent sur le site :

[Comment passer le permis de conduire quand on a un handicap ? | Service-public.fr
https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2842](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2842)

- La liste des écoles adaptées accueillant des élèves en situation de handicap se retrouve sur le site du CEREMH (Centre de Ressources et d'Innovation Mobilité Handicap) :

[CEREMH - Passer son permis de conduire
https://www.automobile.ceremh.org](https://www.automobile.ceremh.org)

Monsieur DEHAYS, gérant de l'auto-école et référent Handicap se tient à disposition pour tout échange et toute information concernant la prise en charge des personnes en situation de handicap :

- Par téléphone au : 03 59 05 96 94
- Par mail : autoecole.pierre@sfr.fr
- Au bureau aux horaires d'ouverture :
du lundi au vendredi de 16h à 18h et le samedi de 10h à 12h.

Auto-ecole pour personnes handicapées :

AUTO ECOLE ICF / Cambrai

12 Rue des Feutriers, 59400 Cambrai

03 27 83 72 39

bernadette.vilet@orange.fr

www.auto-ecole-icf.com

Aménagement : Capacité de prise en charge de personnes sourdes et malentendantes.